

L'an deux mille vingt six, le mercredi 1^{er} avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 26 mars 2026

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers représentés : 02
Conseiller excusé : 00
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :
M. BELMANT

Délibération n°11-2026

Etaient présents : M. MAES, M. CONTU, Mme BEAUGRAND, M. VELU, Mme RACINE, M. PONCHON, Mme YGOUF, M. BELMANT, Mme LEMAIRE, Mme HARY, Mme RICHARD, M. DREVELLE, Mme TRICOT, M. NOBLESSE, M. ONDICANA, M. GALLET, Mme GOUDMAND, Mme DAVID, M. MARQUES, Mme LEJEUNE, Mme DIEVAL, M. CHATELAIN, M. CARPENTIER, M. FARSI, Mme SORIN LAMBERT, M. BAHRI, M. HUGUET

Elus absents mais représentés : M. PEREZ a donné pouvoir à M. CONTU, Mme DEGUINE a donné pouvoir à Mme HARY.

Elu absent excusé : /

Elu absent non excusé : /

Constitution de la commission Appel d'Offres et Adjudications

Les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la composition d'une commission d'appel d'offres pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Cette commission doit être composée du Président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le Maire est président de droit et seul, habilité à signer les marchés publics.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer cette commission.

La commission Appel d'Offres et Adjudications est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Après appel et présentation d'une liste candidate, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de bulletins nul ou blanc : 1

Suffrages exprimés : 28

Sont ainsi élus pour faire partie de la commission Appel d'Offres et Adjudications :

M. Bruno CONTU, Mme Céline BEAUGRAND, M. Sylvain VELU, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, membres titulaires.

M. Philippe PONCHON, M. Jean-Marc MARQUES, M. Bruno NOBLESSE, Mme Laura HARY, M. Houssni BAHRI, membres suppléants.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 080-218005858-20260401-DELIB112026-DE



Cet acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour Expédition Conforme,
Le MAIRE,



Monsieur Gautier MAËS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a long horizontal stroke and ending with a small flourish.